

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 21 octobre 2021

Annule et remplace la délibération n°2021-10-21-175 suite à une erreur matérielle, transmise le 28/10/21

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	8
VOTANTS	8

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 14 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire.

CONVOCATION

Datée	du 14/10/21
Affichée	le 15/10/21

Monsieur François CARBONELL a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Marché de construction du  
PSLA de la Ferté-en-Ouche :  
modification n° 4 au lot n° 8 :  
menuiseries intérieures

Etaient présents : Jean SELLIER  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS

Acte rendu exécutoire après  
publication le 09 novembre 2021

Absents excusés : Philippe VAN-HOORNE  
Virginie VIOLET

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, informe les membres du Bureau que, dans le cadre de la régularisation des marchés de travaux de construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche, il y a lieu de recourir à une modification n° 4 au lot n° 8 - menuiseries intérieures - attribué à l'entreprise MGP pour la signalétique.

Cette modification représente une moins-value de 874.39 € HT soit 1 049,27 € TTC portant le marché à 60 484.66 € HT soit 72 581.59 € TTC. Cette moins-value correspond à une trappe de visite in fine non isolée, un coffre d'habillage peint par l'entreprise chargée du lot peinture et une barre de fermeture de porte.

- Vu les articles R.2194.2 à R.2194-4 du Code de la commande publique
- Vu la délibération n° 2019-03-28-069 du Bureau Communautaire en date du 28/03/2019 portant attribution des marchés relatifs à la construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,
- Vu la délibération n° 2019-05-23-115 du Bureau Communautaire en date du 23/05/2019 portant attribution des lots manquants des marchés relatifs à la construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-023 du Bureau Communautaire en date du 20/02/2020 portant modifications au marché de construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,
- Vu la délibération n° 2020-09-17-143 du Conseil Communautaire en date du 17/09/2020 portant modifications au marché de construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-166 du Conseil Communautaire en date du 15/10/2020 portant modifications au marché de construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,
- Vu la délibération n° 2021-02-11-010 du Bureau Communautaire en date du 11/02/2021 portant modification au marché de construction du PSLA de La Ferté-en-Ouche,

Acte rendu exécutoire après  
publication le 09 novembre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



Le Bureau après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification n° 4 au lot n° 8 – menuiseries intérieures pour une moins-value de 874,39 € HT soit 1 049.27 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer la modification précitée et tout document relatif à ce dossier

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme